

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LUMOR J(W) POWDER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent colorant
Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex
Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7601-54-9 Orthophosphate de sodium

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

Pictogrammes de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrase(s) S : S22
S24/25
S26

S36/37/39

S60

Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de sels inorganiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Orthophosphate de sodium	7601-54-9 231-509-8 01-2119489800-32	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 20 - < 25

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

Carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
Benzoate de sodium	532-32-1 208-534-8 01-2119460683-35	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
La combustion produit des fumées irritantes.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.
Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prendre des précautions contre des coups de poussière.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Protéger de l'humidité.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Durée de stockage : 60 Mois

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Agent colorant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL/DMEL

Orthophosphate de sodium : Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 4,07 mg/m³

Carbonate de sodium : Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 10 mg/m³

Benzoate de sodium : Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 10,4 mg/m³

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 6,3 mg/m³

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 34,7 mg/kg bw/d

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 4,5 mg/cm²

PNEC
Orthophosphate de sodium : Eau douce
Valeur: 0,05 mg/L

Eau de mer
Valeur: 0,005 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.
Eviter toute formation de poussière.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

- Protection des mains : Gants en PVC ou autre matière plastique
Gants en néoprène
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : brun
- Odeur : inodore
- Point d'éclair : non applicable
- Masse volumique apparente : 1 kg/m³
- Hydrosolubilité : partiellement soluble

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

9.2 Autres informations

Explosibilité : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils : Valeur: 0 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Protéger de l'humidité.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Orthophosphate de sodium : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: rat

Carbonate de sodium : DL50: 2.800 - 4.090 mg/kg
Espèce: rat

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

Benzoate de sodium : DL50: 3.140 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation
Carbonate de sodium : CL50: 2,3 mg/L
Durée d'exposition: 2 Heure
Espèce: rat

Benzoate de sodium : CL50: 12,2 mg/L
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
Carbonate de sodium : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: lapin

Benzoate de sodium : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

Évaluation toxicologique

Effets aigus : Peut irriter les voies respiratoires.

Effets aigus
Orthophosphate de sodium : Provoque une irritation cutanée., Provoque une sévère irritation des yeux.

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour les poissons

Orthophosphate de sodium : CL50: 120 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Carbonate de sodium : CL50: 300 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Benzoate de sodium : CL50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Orthophosphate de sodium : CE50: 177 mg/L
Durée d'exposition: 50 Heure
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Carbonate de sodium : CE50: 265 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Benzoate de sodium : CE50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Benzoate de sodium : CE50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

Benzoate de sodium : CE50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 24 Heure
Espèce: Bactérie

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
VWVWS A4

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : : non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

LUMOR J(W) POWDER

Version: 3.1

Date de révision 01.07.2014

Date d'impression 02.07.2014

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.